

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

Règlement 1192-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de permettre l'usage domestique de service de traiteur à l'intérieur d'une habitation unifamiliale dans la zone Rur.1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1176-21

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 28 février 2022, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@villeneuve-richmond.com.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 7 mars 2022.**

Objet du règlement : Le but de ce règlement est d'ajouter l'usage domestique « 9117 : Service de traiteur » pour les habitations unifamiliales, pour la zone Rur.1, dans les types d'usages autorisés.

Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au www.villeneuve-richmond.com, sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,
Ce 11^e jour de février 2022

Céline LeBlanc
Greffière